

EU INC.

**UN CHEVAL DE
TROIE CONTRE
LES DROITS DES
TRAVAILLEURS ?**



**Dumping social
Moins de protection
Moins de participation
Salaires moins sûrs
Moins de contrôles**

MOINS DE RÈGLES POUR LES ENTREPRISES OU MOINS DE DROITS POUR LES TRAVAILLEURS ?

Avec « EU Inc. », l'Europe veut créer un 28e régime européen des sociétés, qui viendrait s'ajouter aux 27 systèmes nationaux. Les entreprises pourraient s'enregistrer très rapidement en ligne et choisir d'adhérer à ce nouveau régime européen.

Où est le problème ? Si les entreprises peuvent choisir entre différents régimes, elles choisiront évidemment celui qui leur est le plus avantageux. Le risque ? Mettre les pays et les travailleurs en concurrence.

Qu'est-ce qui est en jeu ?

- **Vos conditions de travail.** Toute personne qui travaille ici doit continuer à relever de notre droit du travail et de nos conventions collectives de travail.
- **Votre voix au travail.** Les droits syndicaux, la concertation sociale et la représentation des travailleurs doivent rester garantis.
- **Votre salaire.** Les options sur actions ne peuvent jamais remplacer un salaire sûr et garanti.
- **Votre protection en cas de faillite.** Le paiement des arriérés de salaire et des indemnités de licenciement doit rester garanti.
- **La lutte contre la fraude sociale.** Créer une entreprise plus rapidement ne peut pas signifier moins de contrôles et davantage de sociétés boîtes aux lettres.

Toute personne qui travaille en Belgique mérite d'être protégée par les règles belges. Toute personne qui travaille ailleurs doit bénéficier de la protection du pays dans lequel elle travaille. Hors de question de créer des échappatoires permettant de contourner les droits des travailleurs.

Action - jeudi 24 septembre - Place Schuman, Bruxelles - 10h
Avec les autres syndicats européens.